

Fiche technique

KUSAK[®] SG

Herbicide de postlevée pour la lutte contre les dicotylédones annuelles en grandes cultures et cultures maraîchères

Matière active: 87% Bentazone

Formulation: SG granulés solubles dans l'eau

EMPLOI:SOJA:

Dosage: 1,1 kg/ha

Application avec 0,75-1,1 kg/ha sur des adventices levées (du stade cotylédons jusqu'à 2- max. 4 feuilles). Application après la levée, lorsque la culture a atteint une hauteur de 5 cm.

Il est préférable d'effectuer un traitement fractionné avec un dosage plus faible (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée).

Employer **KUSAK SG** dans le soja comme traitement complémentaire après un traitement herbicide en prélevée. Sans traitement herbicide en prélevée, **Kusak SG** peut être mélangé avec Sweeper en post-levée pour compléter le spectre d'efficacité.

HARICOTS NON ÉCOSSÉS:

Dosage: 0,5-0,8 kg/ha

Nous conseillons une application fractionnée, en post-levée de la culture (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée):

1^{er} traitement au stade BBCH 11, lorsque la première feuille trifoliée est visible. Le 2^e traitement doit être appliqué environ une semaine plus tard, sans dépasser le stade 3 feuilles (BBCH 13). Le traitement doit être appliqué le soir ou aux premières heures du matin, lorsque le haricot se trouve encore en position dite « de sommeil ».

Ne pas appliquer après de fortes précipitations ou après des périodes météorologiques maussades, lorsque la pellicule cireuse des haricots n'est pas suffisamment formée. Des dégâts sont possibles.

Pas d'application sur sols légers.

Pas d'irrigation après l'application de Kusak SG.

POIS PROTÉGÉINEUX / POIS DE CONSERVE:

Dosage: 1,1 kg/ha

Application avec 0,75-1 kg/ha sur des adventices levées (du stade cotylédons à 2-4 feuilles). Application après la levée, lorsque la culture a atteint une hauteur de 5 cm. Il est préférable d'effectuer un traitement fractionné avec un dosage plus faible (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée).

Pour un spectre d'efficacité plus complet, utiliser le mélange **KUSAK SG** 0,75 kg/ha + **Sweeper** 0,7 l/ha + **Hysan Aqua** 0,9 l/ha, du stade cotylédons jusqu'à 2 feuilles des adventices (3-5-feuilles de la culture). Ne pas employer pendant la levée des pois. La profondeur de semis doit être d'au moins 3 cm. Traiter séparément les adventices vivaces avec **MCPB Omya** 2-4 l/ha.

Attention: Dans les pois de conserve, remplacer Sweeper par Bolero.

POMMES DE TERRE:

Dosage: 0,5-1,1 kg/ha

Application sur les gaillets et autres adventices levées lorsque les fanes ont atteint la hauteur du poing (hauteur maximale de 10-15 cm). Ne pas traiter une culture de pommes de terre stressée (températures > 20° C, sécheresse, humidité stagnante). Ne traiter que sur des plantes saines et ressuyées. Ne pas mélanger avec d'autres herbicides. Certaines variétés de pommes de terre et semences de pommes de terre peuvent réagir au traitement par une décoloration passagère du feuillage, toutefois sans avoir d'incidence sur le rendement. Ne pas appliquer sur la variété Nicola.

CÉRÉALES:

Dosage: 1,1 kg/ha

KUSAK SG peut être appliqué en particulier pour combattre la camomille, le mouron des oiseaux et le gaillet gratteron à partir du stade 2 feuilles des céréales (adventices au stade cotylédone jusqu'au stades 2-4-feuilles).



Omya (Schweiz) AG
AGRO

CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

L'utilisation sur des céréales avec un sous-semis de trèfle est possible. L'ensemencement d'herbe de trèfle est possible 5-7 jours après l'application.

Dans le cas des céréales d'hiver, l'application de **KUSAK SG** ne doit pas avoir lieu avant le 1er avril.

MAÏS:

Dosage: 0,5-0,7 kg/ha

Application en post-levée de la culture (maïs haut de 10-20 cm). Adventices entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles. Pour les grandes plantes de maïs, une application sous les feuilles à l'aide de buses sur pendillards (dropleg) est possible et recommandé.

L'application contre le souchet comestible (cyperus) doit être effectuée au stade 2 à 3 feuilles de l'adventice.

L'application de **KUSAK SG** avant les sous-semis de trèfle est possible.

MÉLANGES TRÈFLES-GRAMINÉES / LUZERNE:

Dosage: 1,1 kg/ha

Application contre les adventices dicotylédones dans les nouvelles prairies à partir du stade 2 feuilles de la culture, sur des adventices se trouvant entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles au maximum.

Il est préférable d'effectuer un traitement fractionné avec un dosage plus faible (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée).

A partir du stade 3 feuilles vraies du trèfle ou de la luzerne, il est possible de lutter également contre le rumex avec le mélange: 0,8 kg/ha **KUSAK SG** + 2 l/ha **MCPB Omya**.

Le délai d'attente pour la pâture ou la coupe est de 3 semaines pour les vaches laitières et de 2 semaines pour les autres animaux.

RIZ SEMIS SUR TERRAIN SEC:

Dosage: 1,1 kg/ha

Application en post-levée de la culture. Les adventices doivent se trouver entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles. L'application contre le souchet comestible (cyperus) doit être effectuée au stade 2 - 3 feuilles de l'adventice.

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

LIN:

Dosage: 1,1 kg/ha

Application en post-levée. Les adventices doivent se trouver entre le stade cotylédon et le stade 4

feuilles. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

VALÉRIANE:

Dosage: 1,1 kg/ha

Application: Année de plantation. Après l'enracinement. Max. 1 application par culture par année.

L'application contre les adventices dicotylédones s'effectue entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles.

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Remarque pour l'emploi de Kusak SG sur la valériane:

Des dommages sur la culture traitée ne peuvent être exclus, en fonction de la culture, de la variété, de la pratique culturale et des conditions environnementales spécifiques. Avant toute application du produit, le degré de tolérance des plantes doit donc être contrôlé dans les conditions spécifiques à l'exploitation. Le produit ne doit pas être appliqué sur des sols extrêmement perméables ou sur des sols légers (sols sablonneux très légers, sols karstiques ou cailloutis) ni sur des surfaces arrosées.

MÉLISSE, MENTHE:

Dosage: 1,1 kg/ha

L'application contre les adventices dicotylédones s'effectue entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles l'année de plantation après l'enracinement, au stade 11 à 13 de la culture, et à partir de la 2e année de plantation au printemps après la levée, lorsque la plante a atteint une hauteur de 5 à 15 cm.

À partir de la 2e année de plantation, l'application peut être fractionnée à raison respectivement de 0,55 kg/ha de **KUSAK SG** à intervalle de 8 à 14 jours.

1 application max. pour la culture et par an.

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

MILLEPERTUIS:

**Dosage: 1,1 kg/ha
resp. 0,5-0,8 kg/ha**

- Application l'année de plantation: après l'enracinement: 1,1 kg/ha.

- Application à partir de la 2e année de plantation: après le bourgeonnement, lorsque la plante a atteint une hauteur de 5 - 10 cm: 0,5 à 0,8 kg/ha.



Omya (Schweiz) AG
AGRO

CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

L'application contre les adventices dicotylédones s'effectue entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles.

1 application max. pour la culture et par an.

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

DIGITALE LANIFÈRE:

Dosage: 1,1 kg/ha

L'application contre les adventices dicotylédones s'effectue entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles.

1 application max. pour la culture et par an.

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Remarques pour l'application sur les espèces de menthe, la mélisse, le millepertuis, la digitale lanifère:

En fonction de la culture, des dommages sur les plantes traitées ne peuvent être exclus. Avant toute application du produit, le degré de tolérance des plantes doit donc être contrôlé dans les conditions spécifiques à l'emplacement et à l'exploitation.

REMARQUE:

Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer **KUSAK SG** dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).

Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les régions karstiques.

Il ne doit pas pleuvoir pendant au moins 6 heures après le traitement.

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 0.96 kg de la matière active bentazone par hectare sur la même parcelle sur une période de 2 ans.

CONDITIONS DE PROTECTION:

Pour l'utilisateur: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des lunettes de protection ou une visière. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Pour l'environnement: SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la

dérive, respecter une zone tampon non traitée de 3 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.

SPECTRE D'EFFICACITÉ:

Bonne à très bonne efficacité:

amarante réfléchie*	moutarde des champs*
bleuet	ravenelle
capselle bourse à past.	repousses de colza*
gaillet*	senecon*
lampsane commune	souchet comestible
matricaire camomille	tabouret des champs
mouron des oiseaux	

* combattre au stade cotylédon pour avoir une bonne efficacité

Efficacité moyenne/efficacité partielle:

Amarante livide	morelle
Fumeterre	myosotis
Galinsoge	renouée persicaire
Géranium	véroniques
mercuriale	

Efficacité insuffisante:

Arroche	Pensée des champs
Chénopode blanc	renouée des oiseaux
Coquelicot	renouée liseron
Lamier	vivaces
Ortie royale	graminées

CULTURE SUIVANTE:

Dans le cadre d'une rotation normale, il est possible de mettre en place n'importe quelle culture à la suite. En cas de remplacement prématuré d'une culture, les cultures suivantes sont possibles: céréales, pommes de terre, pois, haricots, soja, tournesols, trèfle, luzerne. Ne pas semer de betteraves, ni de carottes.

MISCIBILITÉ:

KUSAK SG est miscible avec les herbicides **Sweeper**, **Hysan Aqua**, **Bolero** et **MCPB Omya** et l'huile végétale **Telmion**.

MODE D'ACTION:

KUSAK SG est un herbicide de contact efficace contre les adventices dicotylédones. La matière



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

active **bentazone** perturbe le processus de photosynthèse des adventices sensibles.

La meilleure efficacité est obtenue dans des conditions météorologiques de forte croissance végétative, avec une humidité de l'air élevée et une luminosité intense depuis le stade cotylédons jusqu'au stade 2-4 feuilles des adventices. Un temps frais et couvert ralentit l'action herbicide du bentazone et peut conduire à une diminution de l'efficacité.

Des applications fractionnées à intervalles de 6-10 jours donnent le plus souvent de meilleurs résultats qu'une application faite en une seule fois. L'ajout de **Telmion** peut améliorer l'absorption du produit par la plante et son efficacité.

EMBALLAGES: **Boîte de 1 kg**
 Carton de 10 x 1 kg

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:

Indication de danger:

GHS05 Corrosif

GHS07 Attention dangereux

Mention d'avertissement: danger

Mentions de danger:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).

SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les régions karstiques.

Mentions de prudence:

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Laver abondamment à l'eau et avec savon.

P330 Rincer la bouche.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets reconnue.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée de Omya (Suisse) SA



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch